

LE SHIRK & SES DIFFÉRENTS TYPES (PARTIE 3 SUR 3)

Évaluation: 5.0 

Description: La position islamique concernant l'association d'autres divinités à Allah et l'attribution à d'autres d'aspects qui lui sont exclusifs. Partie 3: Définition du shirk mineur, des formes de shirks mineurs et des différences entre le shirk majeur et le shirk mineur.

Catégorie: [Cours](#) › [Les croyances islamiques](#) › [L'Unicité d'Allah \(Tawhid\)](#)

Par: Imam Kamil Mufti

Publié le: 22 May 2019

Dernière modification le: 24 Dec 2017

Conditions préalables

- La croyance en Allah (2 parties).

Objectifs

- Apprendre la définition du shirk mineur.
- Apprendre quelques exemples courants de shirk mineur.
 - oCharmes et présages.
 - oPrêter serment au nom d'un autre qu'Allah.
 - oL'ostentation.
- Apprendre le sens et la gravité du *riyaa*.
- Comprendre comment le *riyaa* affecte le culte.
- Apprendre la prière de protection contre le *riyaa*.
- Apprendre cinq différences entre le *shirk* majeur et mineur.

Termes arabes

- Shirk* - l'action qui implique d'attribuer des associés à Allah, ou d'attribuer des attributs divins à autre qu'Allah, ou de croire que la source du pouvoir, des dommages et des bénédictions proviennent d'un autre qu'Allah.
- Sounnah* - Le mot Sounnah a plusieurs significations, en fonction du domaine d'étude. Cependant, le sens généralement accepté est tout type de propos rapporté, fait ou approuvé par le Prophète.

- *Oummah* - Fait référence à l'ensemble de la communauté musulmane, quelles que soient sa couleur, son ethnie, sa langue ou sa nationalité.
- *Riyaa* – Cela vient du mot *ra'aa* qui signifie voir, apercevoir, regarder. Ainsi, le mot *riyaa* signifie l'ostentation, l'hypocrisie et la dissimulation. Islamiquement *riyaa* signifie accomplir des actes qui plaisent à Allah avec l'intention de plaire à quelqu'un d'autre qu'Allah.

Definition du Shirk Mineur

Le *shirk mineur* est ce qu'on a spécifiquement appelé le *shirk* dans le Coran et la *Sounnah*, mais il n'atteint pas le niveau d'un *shirk* majeur. En outre, on dit que le *shirk* mineur mène au *shirk* majeur . Certains érudits ont dit que le *shirk* mineur était si vaste qu'il était difficile de le définir avec précision. Les exemples les plus importants de *shirk mineur* sont:



Les Charmes et Les Présages

Porter des charmes, des talismans et des amulettes pour se protéger du mauvais œil, de la malchance et autres choses du même genre et penser qu'Allah accompli ses pouvoirs par eux constituent un *shirk* mineur. Ceci est expliqué plus en détail [ici](#).

Prêter serment au nom d'un autre qu'Allah

Faire un vœux ou prêter serment au nom de quelqu'un d'autre qu'Allah est une sorte de *shirk* mineur, tant qu'une personne n'a pas l'intention de vénérer celui au nom duquel le serment est fait, sinon cela se transforme en un *shirk* majeur. Le Messager d'Allah (Qu'Allah le couvre d'éloges et le protège) a dit:

“Celui qui prête serment au nom d'un autre qu'Allah commet de l'incrédulité ou du *shirk*.”^[1]

Le Riyaa (l'ostentation)

Le Messager d'Allah a dit:

“La chose que je crains le plus pour vous est le *shirk* mineur.”

Ils ont dit: "O Messager d'Allah, qu'est-ce que le *shirk* mineur?" Il répondit:

“Le Riyaa (l'ostentation), car Allah dira le jour où les gens seront récompensés pour leurs actions: 'Allez vers ceux pour qui vous avez cherché à faire voir vos actions dans le monde et voyez quelle récompense vous obtiendrez d'eux.’” (Ahmad)

Le *riyaa* consiste à effectuer un acte d'adoration afin d'être vu et loué par les gens. le *riyaa* rend l'acte nul; la personne gagne un péché au lieu d'être récompensée par Allah, et cela l'expose à une punition.

Les êtres humains, de par leur nature, aiment être loués, n'aiment pas la critique et n'aiment pas être vus comme déficients. L'Islam considère qu'accomplir des actes religieux pour impressionner les autres au lieu de plaire à Allah - ce qui aurait dû être fait pour Allah est finalement fait pour les gens - est considéré comme du *shirk*. Le Messager d'Allah a dit:

**“Allah (glorifié et exalté soit-Il) a dit: 'Je suis tellement auto-suffisant que je n'ai pas besoin d'avoir un associé. Ainsi, celui qui fait une action pour plaire à quelqu'un d'autre que Moi aura cette action rejetée par Moi pour celui à avec qui il M'a associé.’”
(Sahih Mouslim)**

Un croyant a de fortes probabilités de tomber dans le *riyaa* car il est caché, il est assis dans le cœur, pollue l'intention et une personne doit être extrêmement vigilante afin de la corriger. Ibn 'Abbas, l'un des compagnons du Prophète, a dit: ,

“Dans la nation musulmane, le *shirk* est plus caché qu'une fourmi noire qui se déplace sur une pierre noire au milieu d'une nuit sans lune.”[\[2\]](#)

L'intention est simple, mais il peut parfois être difficile de la changer. Une personne doit écouter son cœur et voir ce qui motive une action donnée. Un musulman doit surveiller attentivement son intention, la garder pure chaque fois qu'il accomplit une bonne action comme une *salat* (prière rituelle), une charité, le jeûne, la bienfaisance pour ses parents ou même un sourire. C'est peut-être pour cette raison que la prononciation du nom d'Allah a été prescrite avant tous les actes importants dans la vie quotidienne: manger, boire, dormir, aller aux toilettes, se réveiller et aller dormir. Se souvenir d'Allah garde le cœur conscient d'Allah et garde l'intention pure.

Comprenons avec des exemples simples comment le *riyaa* peut affecter le culte:

(a) Disons que le motif fondamental lorsque vous vous levez pour prier est que les gens vous voient ou remarquent que vous priez et que vous souhaitez être loué. Cela invalide l'acte d'adoration.

(b) Disons que vous avez commencé à prier avec sincérité, que votre intention était de prier pour Allah, mais que vous avez alors commencé à penser à plaire aux gens et que, lentement, votre intention a changé. Vous faites alors l'une des deux choses. Soit vous résistez à la tentation de vous faire remarquer, cela n'aura aucun effet sur vous, car le Prophète (Qu'Allah le couvre d'éloges et le protège) a dit: «Allah a pardonné à

ma oumma ce qui la traverse, aussi longtemps qu'elle ne concrétise pas cela en acte ou en parole. » Soit vous ne faites rien et ne résistez pas à la tentation lors de l'adoration alors vous allez commencer lentement à embellir votre *salat* (prière rituelle) pour être remarqué, et ainsi l'acte d'adoration entier peut devenir invalide.

(c) Les éloges non intentionnels ne sont pas nocifs. Interrogé à ce sujet par le Prophète, il a dit: «C'est la première bonne nouvelle du croyant.» Ce n'est pas de l'ostentation si une personne se sent heureuse parce qu'elle a accompli un acte d'adoration ; en fait, c'est un signe de foi. Le Prophète (Qu'Allah le couvre d'éloges et le protège) a dit:

“Celui qui se sent heureux à cause de ses bonnes actions et triste à cause de ses mauvaises actions, est un croyant”

Le Prophète nous a fourni des mots de protection contre ce *shirk* discret qui peut être dit à tout moment de la journée. Un jour, le Prophète a prononcé un sermon disant:

***‘O gens, craignez le ' shirk ', car il est plus caché que le déplacement d'une fourmi.’
(At-Tabarani)***

Ceux, qu'Allah a voulu, ont demandé, 'Et comment l'éviter quand il est plus caché que le déplacement d'une fourmi, O Messenger d'Allah?' Il a répondu: «Dites

‘Allah-houmma inna na-oudthou-bika an noush-rika bika shay-ann naa-lamou, wa nas-tagh-fi-ruka limaa laa naa-lam.’

‘Ô Allâh, nous cherchons refuge auprès de Toi contre le fait de T’associer quoi que ce soit de ce que nous savons, et nous Te demandons pardon de ce que nous ne savons pas’[\[3\]](#)

Différences entre le Grand *Shirk* et le Petit *Shirk*

(1) Les deux sont définis différemment.

(2) Le *shirk* majeur expulse une personne du giron de l'Islam, tandis que le *shirk* mineur ne l'exclut pas de l'Islam, mais cela réduit sa foi en Allah.

(3) Une personne qui meurt en commettant un *shirk* majeur sera en enfer pour l'éternité; contrairement à celui qui commet un *shirk* mineur.

(4) Le *shirk* majeur efface et annule toutes les bonnes actions, alors que le *shirk* mineur ne ruine que les actions qu'il motive ou dont il fait partie.

(5) Allah ne pardonne pas le *shirk* majeur, sauf par un repentir sincère fait avant la mort, et cela l'empêche éternellement d'entrer au Paradis; alors que pour le *shirk* mineur même si il n'est pas pardonné le musulman peut n'être que puni et finalement quand

même entrer au Paradis.

Notes de bas de page:

[1] *Ahmad, Abou Daoud, Al-Tirmidhi, Nasaï et Hakim.*

[2] *Ibn Abi Hatim*

[3] *Ahmad*

L'adresse internet de cet article:

<https://www.newmuslims.com/fr/articles/96/le-shirk-ses-differents-types-partie-3-sur-3>

droits d'auteur © 2011 - 2023 NewMuslims.com. Tous les droits sont réservés.